

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 22 JANVIER 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT DEUX JANVIER à 20H05 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 janvier 2026, sous la présidence de Nadia GUYON, Maire.

Etaient présents : M. Bouchard, E. Ferey, Z. Aït Hellal, J.F Blanchard, J. Guyot, G. Haller, N. Macorano, S. Mousli, F. Pichon, A. Tardy

Absents excusés : A. Petit donne pouvoir à J.F Blanchard, J. GUYOT donne pouvoir à M. Bouchard

Absents : M. Desigaud, X. Bouchet, P. Lecomte

Secrétaire de séance : N. Macorano

Ouverture de la séance à 20h05

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2025

- ↳ Approbation du Procès-Verbal à l'unanimité sous réserve de modifications ci-dessous :
- Correction de fautes de frappe ou mots manquants
 - Correction de terminologie : le terme subvention doit être remplacé par loyer concernant le loyer de la Colonie Sausset les Pins.

• AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA MAIRIE :

Contexte : A la suite de la réduction du temps de travail de l'agent d'animation de l'école, le poste d'entretien des locaux de la Mairie est vacant durant 1 année.

Proposition : recruter une personne de plus de 67 ans sous un contrat vacataire d'un an (2 heures par semaine).

Ce statut n'inclut ni prime de précarité, ni congés payés.

Rémunération : Pour compenser l'absence d'avantages, le taux horaire est fixé à 13,25€, soit une augmentation de 1€ par rapport aux taux habituel.

- ↳ **Approbation** à l'unanimité sans commentaire

• REVISION DU COMPLEMENT INDMENTITAIRE ANNUEL (CIA) DES AGENTS

⋮

Contexte : Le Conseil examine la proposition d'augmenter les primes annuelles pour des agents de catégorie C. La proposition vise à porter le plafond à 1 500€.

Analyse : Une discussion approfondie révèle une potentielle non-conformité avec les plafonds légaux du RIFSEEP. Il semble nécessaire de vérifier les plafonds réglementaires pour le CIA et IFSE.

Risque identifié : Un dépassement des plafonds exposerait la délibération à une annulation par le contrôle de légalité de la préfecture.

Décision : La décision sur ce point est reportée. La présidente de séance s'engage à consulter le Centre de Gestion puis la préfecture pour valider les plafonds applicables avant de présenter une nouvelle délibération.

Un tableau récapitulatif des plafonds et des primes versées ces dernières années sera préparé pour le Conseil.

↳ **DÉCISION REPORTÉE**

• **MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE : (PROPOSITION DE L'AMF)**

Contexte : Le Conseil est invité à voter une motion proposée par l'Association des Maires de France (AMF) visant à renforcer l'autonomie des communes.

Débat : Des membres expriment des réserves, craignant que cette motion ne favorise les inégalités territoriales et n'affaiblisse les normes nationales protectrices.

↳ **POUR : 1**

↳ **CONTRE : 2**

↳ **ABSTENTIONS : 9**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

OBSERVATIONS :

Secrétaire de séance,
Nathalie MACORANO



Le Maire,
Nadia GUYON

